

En 2017, les **dépenses de formation aux professions de santé** atteignent 2,3 milliards d'euros (*tableau 1*), en hausse de 2,6 % par rapport à 2016 où la dépense avait été très dynamique (5,8 %). Les dépenses de formation continue des professionnels de santé représentent 8,3 % de la dépense totale. Toutefois, la majeure partie de la dépense (91,7 %) concerne les études de santé (UFR [unité de formation et de recherche] santé, école de santé, école du service de santé des armées).

L'État et les régions sont les premiers financeurs

En 2017, comme les années précédentes, l'État est le premier financeur, sa part s'élevant à 47 % du financement total des dépenses de formation (*graphique 1*). L'État finance principalement les facultés assurant la formation initiale des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens ainsi que la première année commune aux études de santé (PACES). En 2017, près de 227 000 futurs professionnels de santé sont ainsi en formation. De plus, le budget de l'État couvre le service de santé des armées qui inclut la formation initiale des médecins, infirmiers, pharmaciens et vétérinaires militaires.

En couvrant 40 % des dépenses, les régions sont le deuxième financeur de la formation des professions de santé. Depuis août 2004, elles ont la charge du financement des établissements de formations sanitaires (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, techniciens de laboratoire, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, sages-femmes, etc.). Elles ont en charge le fonctionnement et l'équipement des écoles et instituts publics et peuvent participer au fonctionnement et à l'équipement des établissements privés.

En 2017, l'Assurance maladie finance 8 % des dépenses de formation. À travers l'Agence nationale du développement professionnel continu des professionnels de santé (ADPC, ex-OGDPC), elle finance quasi exclusivement la formation continue des professions médicales exerçant en libéral, des professionnels de santé exerçant en centres de santé conventionnés et des médecins hospitaliers.

Le dernier contributeur est constitué des ménages qui couvrent 5 % de la dépense en 2017. Les dépenses concernent en premier lieu le règlement des droits d'inscription ou de scolarité des études de santé.

La structure de répartition par financeur évolue peu d'une année sur l'autre. Cependant, depuis 2008, la part de l'État diminue progressivement ; il n'est plus un financeur majoritaire depuis 2014. Parallèlement, la part des régions progresse, alors que celles des ménages et de l'Assurance maladie restent stables. Cette déformation s'expliquerait par le mouvement général de décentralisation de l'État vers les régions, combiné à la montée en puissance des effectifs d'auxiliaires médicaux dont la formation relève des régions.

Les dépenses de formation initiale progressent de près de 3 % par an depuis 2008

Entre 2008 et 2017, les dépenses de formation aux professions de santé progressent en moyenne de 3,0 % par an, mais de manière heurtée. Les dépenses pour la formation initiale en santé, qui représentent la plus grande partie de la dépense, progressent régulièrement d'environ 3,0 % par an. Cette dynamique s'explique principalement par la hausse du nombre d'étudiants en études de santé (de l'ordre de 2 % par an). En revanche, les dépenses de formation continue, bien que minoritaires, fluctuent significativement. Elles ont ainsi connu une phase basse de 2010 à 2012 (112 à 122 millions) avant de connaître un pic en 2014 (à 206 millions). En 2017, ces dépenses sont stables par rapport à 2016 (193 millions d'euros).

Des dépenses de recherche en légère hausse

La **recherche en santé** atteindrait près de 8,7 milliards d'euros en 2017, en hausse de 2,9 % par rapport à 2016, selon le compte provisoire construit sur des données partielles (*tableau 2*).

La structure de financement resterait stable, 53 % du total étant assuré par des financements publics. Ces financements publics se composent de deux agrégats principaux : la recherche effectuée au sein des universités et des hôpitaux universitaires et la recherche effectuée en dehors, via les organismes inscrits à la Mires (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), comme l'Inserm, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie, le CNRS, etc.

Les financements privés et associatifs représenteraient 47 % de la dépense en recherche en santé. En 2017, 3,9 des 4,1 milliards d'euros dévolus à cette recherche proviendraient de l'industrie pharmaceutique et de matériel médical.

Avertissement méthodologique

La série des dépenses de recherche au sein des universités et hôpitaux universitaires a été révisée à la suite d'un changement méthodologique dans les données sources (voir annexe 3 sur les révisions).

Par ailleurs, les dépenses relatives à la formation des internes et les dépenses de recherche clinique des hôpitaux universitaires ne sont pas comptabilisées dans les dépenses de formation et de recherche, car elles sont déjà intégrées au sein du poste « soins hospitaliers » de la CSBM.

Pour en savoir plus

> Casteran-Sacreste, B. (2016). La formation aux professions de la santé en 2014. DREES, *Document de travail*, série Statistiques, 198.

Tableau 1 Structure des dépenses de formation aux professions de santé en 2017

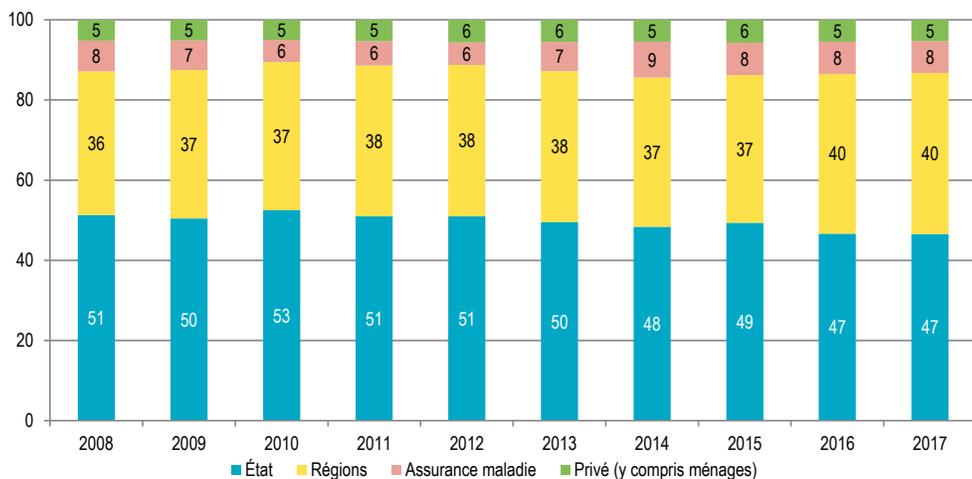
	Montants en millions d'euros, évolution en %										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Études de santé (UFR santé, écoles de santé, écoles du service de santé des armées)	1 634	1 763	1 816	1 878	1 917	1 981	2 003	1 949	2 062	2 119	
Formation continue des professionnels de santé	141	146	112	127	122	165	206	182	193	193	
Dépenses totales de formation	1 775	1 909	1 928	2 005	2 039	2 146	2 209	2 132	2 255	2 312	
<i>Évolution (en %)</i>	11,2	7,5	1,0	4,0	1,7	5,2	2,9	-3,5	5,8	2,6	

Note > L'UFR santé comprend les études de médecine, odontologie, pharmacie et Paces. Les écoles de santé comprennent les établissements de formation aux professions de : ambulanciers, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, techniciens de laboratoire médical, aides-soignants, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie médicale, ergothérapeutes, psychomotriciens, auxiliaires de puériculture et préparateurs en pharmacie hospitalière.

Sources > DREES, comptes de la santé, à partir de données DREES, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Graphique 1 Répartition des dépenses de formation aux professions de santé par financeur

En %



Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Les dépenses publiques et privées de recherche en santé

En millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	8 276	8 075	8 086	8 191	8 192	8 277	8 341	8 321	8 500	8 745
<i>Évolution en %</i>	6,7	-2,4	0,1	1,3	0,0	1,0	0,8	-0,2	2,2	2,9
Financements publics	4 065	3 967	4 163	4 155	4 318	4 402	4 426	4 427	4 529	4 660
Budget civil de recherche et de développement*	1 851	1 890	1 948	1 937	1 992	1 972	1 934	1 936	1 962	2 019
Universités et hôpitaux universitaires	2 214	2 077	2 214	2 218	2 326	2 430	2 492	2 491	2 567	2 641
Financements privés et associatifs	4 210	4 108	3 923	4 035	3 874	3 875	3 915	3 894	3 971	4 085
Industries pharmaceutique et de matériel médical	4 084	3 992	3 815	3 928	3 733	3 658	3 685	3 664	3 743	3 851
Secteur associatif	126	116	108	108	141	217	230	230	228	235

* Recherche en santé des organismes inscrits à la Mires (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) et des financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR). La série est révisée à partir de 2015 et estimée avant 2014 à la suite d'un changement méthodologique de construction de la série source (voir annexe 3 sur les révisions).

Note > Les dépenses de recherche clinique des hôpitaux universitaires sont déjà comptabilisées au sein de la CSBM en « soins hospitaliers ». Elles sont retracées dans cette fiche mais non comptabilisées dans le poste de dépense « Recherche médicale et pharmaceutique » de la DCS (voir annexe tableaux détaillés), afin d'éviter tout double-compte.

Sources > DREES, comptes de la santé, à partir de données du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.